

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Edité le : 02/17/2026

Rapport d'analyse Page 1 / 3

Rapport partiel

AGENCE REGIONALE DE SANTE LANGUEDOC
ROUSSILLON

DT DU GARD
6 RUE DU MAIL - CS 21001
30906 NIMES Cedex 2

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE26-14979	Analyse demandée par :	ARS DD DU GARD
Identification échantillon :	LSE2602-27522	N° Prélèvement :	00194598
N° Analyse :	00196350		
Nature:	Eau à la production (turb>2)		
Point de Surveillance :	STATION DU RESERVOIR CODOLET	Code PSV :	0000000233
Localisation exacte :	SORTIE FILIERE DE TRAITEMENT		
Dept et commune :	30 CODOLET		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,1298271100	Y :	4,7006044000
UGE :	2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR		
Type d'eau :	T2 - ESU+ESO TURB>2 POUR TTP >1000 M3J		
Type de visite :	AUPFAS	Type Analyse :	PFAS
Nom de l'exploitant :	SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES ZI SAINT CEZAIRE AVENUE DU DR PLEMING 30000 NIMES	Motif du prélèvement :	S1
Nom de l'installation :	STATION DU RESERVOIR CODOLET	Type :	TTP
Prélèvement :	Prélevé le 06/02/2026 à 09h18 Réception au laboratoire le 06/02/2026 à 14h57 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	Code :	000199
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 09/02/2026 à 20h03

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
------------------------	-----------	--------	----------	--------	----	--------------------	-----------------------

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain									
Température de l'eau	19.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
pH sur le terrain	7.8	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0			6.5	#
PFCA: acides perfluorocarboxyliques et dérivés									
Acide perfluorodécanoïque (PFDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-heptanoïque (PFHpA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-nonanoïque (PFNA)	0.003	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro n-octanoïque (PFOA) (lineaire+ ramifiés)	0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) (lineaire+ ramifiés)	0.015	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorodécanesulfonique (PFDS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA,PFUnDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorobutane sulfonique (PFBS)	0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-butanoïque (PFBA)	0.007	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-hexanoïque (PFHxA)	0.018	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS) (lineaire+ ramifiés)	0.007	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro tridecanoïque (PFTrDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.005				#
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS,PFPeS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002				#
Acide perfluoro n-pentanoïque (PFPA,PFPeA)	0.008	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001				#
Somme des 20 PFAS selon la Dir.Eur..	0.064	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.029		0.10		#
Somme des 4 PFAS (PFOA,PFOS,PFHxS,PFNA) selon HCSP	0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.004				#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré

Edité le : 02/17/2026

Identification échantillon : LSE2602-27522

Destinataire : AGENCE REGIONALE DE SANTE LANGUEDOC ROUSSILLON

30PFAS@ ANALYSE 20 PFAS + pH ET TEMPERATURE TERRAIN (ARS30-2026)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.